

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU  
MOUVEMENT COOPERATIF

CORRESPONDANCE

Joc (1) (7)

25/8/1986

Kigali, le 25/08/1986

N° 3242 /15.08.01

Monsieur le Président de la Fédération  
Rwandaise de Football Amateur  
K I G A L I

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la synthèse de mes observations lors de la dernière réunion du bureau fédéral tenue le 17/8/86. Je voudrais insister sur la nécessité de revoir la convention signée entre la société "Brasserie et Limonaderie du Rwanda" BRALIRWA" qui doit être réaliste. De même il faut donner des indications claires à tous les membres du bureau sur les modalités d'utilisation du véhicule donné par cette entreprise; ceci leur permettra de bien appréhender l'impact de ce don sur le développement du Football Rwandais et les possibilités qu'ils ont de s'en servir.

Les indemnités qui suscitent beaucoup de critiques devraient faire objet d'un examen approfondi.

Par ailleurs, je soutiens l'idée d'engager un secrétaire permanent en dehors d'une dactylographe détachée par le département en vue de disposer d'un service plus efficace tel que vous en avez exprimé le souhait. J'espère que tous les points importants vus au cours de cette réunion seront portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

E.P.I. à:

- Monsieur le Membre du Bureau Fédéral (Tous)
  - Monsieur le Directeur Général des Sports et Loisirs
- K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin  
Lt Col BEM



Kigali, le 20/8/1986

Synthèse de l'intervention faite par le  
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement  
Coopératif à la réunion du Bureau de la  
FERWAFa le 17/08/1986.

=====

C'est par lettre n° 0137/B.F/86 du 16/08/1986  
que le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a été  
invité à assister à la réunion du Bureau Fédéral dont la tenue  
était prévue à l'Hôtel des Diplomates, dimanche le 17/8/1986 à  
partir de 9H00.

Le début de la réunion devait être marqué par une cérémonie de  
remise officielle d'une Toyota Hilux double cabine offerte par  
la BRALIRWA à la Fédération Rwandaise de Football Amateur.

Dès son arrivée à l'Hôtel des Diplomates, le Ministre a été informé  
que le Représentant de la BRALIRWA en la personne de Monsieur  
C.CAMBIER arriverait avec un léger retard. Le Ministre a suggéré  
de commencer la réunion, quitte à marquer une pause dès que l'inté-  
ressé serait là pour la cérémonie. Cette proposition fut acceptée.

En commençant son intervention, le Ministre a  
d'abord remercié les membres du Bureau pour les réalisations effec-  
tuées jusqu'à présent pour la promotion du football dans notre  
pays. Il a en outre apprécié et soutenu la coopération entretenue  
avec la BRALIRWA, coopération qui aboutit concrètement à l'octroi  
d'un véhicule Toyota Hilux double cabine néanmoins quelques obser-  
vations allait être faites à ce sujet. Il a ensuite informé le  
Bureau de l'état d'avancement du projet de loi portant organisation  
des Sports et Loisirs qui est passé au Conseil National pour le  
Développement. Les observations qu'il a formulé<sup>es</sup> ont porté essentiel-  
lement sur deux points, à savoir la convention signée entre la  
BRALIRWA et la FERWAFa et le Rapport d'Activités du Bureau de la  
FERWAFa.

#### I. Convention avec la BRALIRWA.

Les observations du Ministre sur cette convention se rapportent  
particulièrement sur le contenu de l'article quatre (4).

.../...

En ce qui concerne le premier paragraphe, le Ministre souhaite qu'en parlant de la vente exclusive des produits BRALIRWA, la FERWAFa puisse rester dans les limites des préalables énoncés dans la préambule particulièrement en ce qu'elle se réfère à la convention FIFA-COCA-COLA. Il faut préciser les produits qui sont concernés par la présente convention afin d'éviter dans le futur des confusions possibles. Quant au second paragraphe, le Ministre demande à la FERWAFa d'être réaliste. Le Ministre a rappelé que la gestion des installations sportives revient actuellement à leurs propriétaires. Pour le Stade National en construction, le Ministre a dit que sa gestion n'est pas encore précisée. Dès son achèvement il va requérir une assistance technique chinoise pour initier les rwandais à sa gestion. Pour les stades régionaux, il a rappelé qu'ils sont construits sur l'initiative des Autorités Préfectorales avec l'aide du Gouvernement, particulièrement par la bienveillance du Président de la République. Leur gestion revient ipso facto aux Autorités Préfectorales.

Ainsi, la FERWAFa ne peut pas garantir l'exclusivité de la publicité sur les stades dont elle n'assure pas réellement la gestion. Le Ministre demande de chercher une autre formulation de ce paragraphe.

Il faudra également ne pas parler actuellement d'exclusivité des produits BRALIRWA dans la mesure où des négociations sont bien menées pour chercher d'autres brasseries. Le Ministre recommande la prudence pour ne pas effrayer d'autres clients potentiels à la sponsorship.

## II. Rapport d'Activités du Bureau de la FERWAFa.

Le Ministre a jugé pas très satisfaisant le rapport tel qu'il avait été rédigé. Il souhaite qu'il soit revu dans le fonds comme dans sa forme. Les éléments du rapport doivent ressortir de toutes les activités réalisées et partir d'une planification préalable des programmes à exécuter. Cette planification doit avoir été arrêtée au début de l'exercice en question.

Le Ministre a regretté que le rapport se soit apesanti sur la réunion qui a été tenu en février 1986, il insiste sur ce qui n'a pas été fait par l'autre partie. Alors qu'il s'agit du "Rapport d'activité" on n'y <sup>voit</sup> pas des programmes qui ont été réalisés en commun et on peut d'ailleurs se demander ce que la FERWAFa a fait toute seule.

A titre d'indication la correction dudit rapport devrait mentionner :

- les engagements de nos équipes dans les compétitions africaines et dans le cadre des matches amicaux avec l'extérieur, parler des difficultés rencontrées et commenter les résultats.
- parler des missions effectuées à l'intérieur comme à l'extérieur du pays par les membres du Bureau.
- quand on parle des arbitres, un accent particulier doit être mis sur les difficultés qui ont failli bloquer le championnat et l'intervention du Ministère pour les résoudre.
- parler du contrôle commandé par le Ministre et les bruits qui étaient autour de cette affaire dont il ne faut pas taire et sans chercher seulement à ressortir la confrontation du Ministère - Fédération.
- parler du sponsoring et son intérêt pour les clubs.
- parler de la sécurité dans les stades, apprécier l'intervention et l'apport des agents de l'ordre dans la réussite du championnat et émettre des suggestions pour une amélioration constante.
- donner la liste des clubs qui ont obtenu la personnalité civile.

S'agissant des prévisions budgétaires :

- Il faut parler le problème des primes et indemnités accordés aux membres du Bureau. Cette question est à examiner à fonds et la soumettre à l'Assemblée Générale d'autant plus que le principal dans cette action est le bénévolat qu'on rencontre même à la base au niveau des clubs. Les primes devaient intervenir d'une manière ponctuelle pour rembourser les frais réellement exposés pour participer aux réunions ou en d'autres circonstances - et pas envisager de salaires mensuels. Ne faut-il pas parler de jetons de présence plutôt que d'indemnités ? Il faut examiner ce problème d'une manière générale en rapport des autres intervenants dans le même domaine de la promotion sportive. Il faudra confronter les expériences nationales dans le domaine des avantages à l'exemple, des conseils d'administration etc ...

- Il faut examiner les conséquences de la proposition faite par le Président du Bureau dans son rapport au Président de la République de retour du dernier Congrès de la FIFA qui consiste pour la Fédération de football à payer elle même les cotisations aux organismes affiliés tel la CAF et la FIFA. Jusqu'à présent, ces frais ont été supportés par le MINAFFET; même s'il y a eu quelques fois de retard dans le paiement, il n'y a jamais eu de refus de s'acquitter de cette obligation. En créant un précédent, le MINAFFET pourrait exiger à d'autres fédérations de faire la même chose, ce qui risque de compliquer la situation de ces fédérations de V.B., B.B., Athlétisme et Cyclisme qui ne réalisent pas de recettes dans leurs activités.

En abordant l'aspect du sport d'élite, le Ministre a rappelé que dans sa politique, le Gouvernement considère le sport comme un élément devant permettre à la population, jeune et adulte, d'être disponible pour la production, expliquant la nécessité du sport de masse.

L'évaluation de notre sport doit tendre à la consolidation de nos relations avec les pays voisins et ceux avec qui notre pays entretient des relations de coopération régionale. Dans ce domaine, le Département ayant les Sports dans ses attributions préconise la multiplication des rencontres avec ces pays en recherchant autant que possible à organiser beaucoup de matches dans notre pays et aller chez eux le moins possible pour les coût des déplacements que le pays ne peut supporter. Nos équipes pourront être engagées dans le programme des Jeux Africains dont la phase finale est prévue à NAIROBI en 1987, le programme de la CEPGL. Les sorties de clubs dans les compétitions africaines de vainqueur de coupe et de club champion seront également favorisées, mais les clubs concernés doivent apporter leur participation financière.

En parlant de la formation, le rapport devait avoir une certaine cohérence et reconnaître des efforts faits dans ce domaine grâce notamment à la coopération allemande qui a permis d'organiser de sessions et stages d'arbitres et entraîneurs de football pour le milieu rural. Toutes les préfectures ayant bénéficié de ce programme de formation. Le Bureau Fédéral devrait dans son rapport émettre des recommandations tendant à enrichir ce programme et dans l'avenir le rapport pourra montrer dans quelle mesure elles auraient été exécutées. Le Ministre a informé le Bureau que des contacts ont eu lieu avec le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire pour l'ouverture d'une filière d'EPS au niveau secondaire.

Le MIJEUCOOP s'emploie à chercher les équipements appropriés afin que ce projet soit inscrit et réalisé au cours du prochain plan quinquennal.

Prenant la parole à son tour, le Président de la FERWAFA a remercié le Ministre pour sa disponibilité permanente et a reconnu la pertinence des observations formulées. Il s'est félicité de l'état d'avancement du projet de loi et a souhaité que l'arrêté ministériel d'application attendu puisse sortir rapidement pour préciser davantage le cadre de collaboration et de travail des fédérations.

Concernant le texte de la convention avec la BRALIRWA, le Président de la FERWAFA a indiqué qu'un Protocole additionnel est en élaboration et devra répondre au souci du Ministre. La convention précise le cadre général et ce protocole montrera un cadre d'application, il donnera les produits à faire la publicité à l'exception de ceux prohibés par la FIFA.

A propos du Rapport d'Activités, le Président a accepté de le compléter par des éléments cités par le Ministre. Il a ajouté que les difficultés rencontrés dans la rédaction de ce rapport provient essentiellement du mauvais fonctionnement du Secrétariat Permanent. Il a besoin d'un Secrétariat fort, capable de faire la rédaction, d'appréhender les problèmes et proposer des solutions, cumuler les informations et les communiquer. Cet élément fait défaut depuis le détachement de Monsieur AHORWABAYE Anastase et de Madame MUKAMUSONI Christine, voire après le remplacement de ce premier.

- Le Président a indiqué que dans l'élaboration du budget, le Bureau a estimé bon de relever tous les éléments qui peuvent en faire objet, quitte à ce que le Ministre puisse choisir ceux qu'il prend directement en charge sur le budget du département.
- Il a regretté que le Département ne dispose pas d'argent pour les sorties à l'extérieur car il est le seul à pouvoir désigner ses priorités.
- En parlant des primes et indemnités, le Président a dit que c'est une question de terminologie. Ailleurs, on parle d'émoluments pour désigner la même chose, le résultat étant le même. Sur cette question, il a communiqué que le Club MUKUNGWA avait posé cette question et qu'elle figurera à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale prochaine.

- A propos des sorties de nos équipes à l'étranger, la FERWAFa se conformera aux instructions, mais il a tenu à signaler le problème statutaire qui en résulte. Ne pas participer aux activités programmées par les Organismes auxquels nous sommes affiliés équivaut à la non exécution des statuts et il faut dans ce cas s'attendre à des sanctions allant même à l'exclusion. Sur cette inquiétude, le Ministre a dit qu'il faut expliquer clairement notre situation à ces organismes eu égard à nos difficultés financières. Il a la conviction que notre cause serait entendue au lieu de nourrir des illusions ou incriminer le gouvernement. Nous attendons une réaction de la FERWAFa dans ce sens.
- Le Président de la FERWAFa a regretté que les informations ne circulent pas comme souhaitable de telle façon que la FERWAFa ignore la plupart du temps les programmes du Ministère. Elle se contente quelque fois de répondre à certaines invitations. Il n'y a donc pas lieu de formuler des recommandations sans les éléments de base.
- La FERWAFa va préparer le protocole d'exécution de la convention avec la BRALIRWA et le projet sera soumis au Ministre pour approbation avant sa présentation.

Avant de se séparer, le Ministre a demandé que le texte de ce protocole devra être réaliste et ne pas parler maintenant de l'exclusivité. La question du Secrétariat Permanent de la FERWAFa est à approfondir davantage, car il doit être le vrai moteur de la fédération.

Sur la question des sorties à l'extérieur, le Ministre a indiqué que ces activités devraient être financées par le Fonds de Propagande du M.R.N.D. Le Secrétaire Général du M.R.N.D. vient de répondre qu'il n'a pas beaucoup d'argent, que compte tenu de plusieurs activités dans ce secteur, il faut choisir un seul programme à supporter sur ce fonds pour cette année 1986. Enfin, le Ministre a promis de remettre à la FERWAFa le plan de formation envisagé pour l'avenir et donner la situation de ce qui a été fait dans ce domaine au cours de l'année 1986. Il a souhaité que ces échanges permettent de consolider la fédération et d'éviter des équivoques.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.